



**Rapport
d'activité
2025**

Table des matières

- **Messages officiels**
 - Satom, une force collective durable
 - Le début d'un nouveau cycle d'investissements majeurs

- **Entreprise**
 - Organes de la société
 - Satom SA en chiffres
 - Rétrospective 2025

- **Focus**
 - Le modèle GastroVert : une innovation signée Satom
 - Bilan carbone : une analyse pour orienter nos décisions

- **Projets concrétisés**
 - CAD Aigle - Une chaufferie provisoire et performante
 - LAVACID - Modernisation et mise en conformité des installations
 - Satogaz - Pour une meilleure valorisation énergétique du biogaz grâce au biométhane

- **Perspectives**
 - INOSAT - Un investissement stratégique pour la société de demain

- **Finances**
 - Comptes
 - Annexe aux comptes annuels
 - Rapport de l'organe de révision

Messages officiels

Satom, une force collective durable

Après plus d'un an à la tête du Conseil d'administration de Satom, je peux affirmer que la société est animée par une formidable synergie entre des équipes investies, une direction visionnaire, une gouvernance solide et des actionnaires engagés.

Durant ces mois de présidence, j'ai eu l'occasion de découvrir en profondeur ce qui fait la singularité et la force de cette entreprise valdo-valaisanne innovante. Au cœur de sa performance se trouvent d'abord **nos collaboratrices et collaborateurs**, motivés, compétents et très impliqués dans leurs missions. Leur professionnalisme constitue un **pilier essentiel de la qualité et de la fiabilité** des services de Satom.

L'équipe de direction joue également un rôle déterminant. Son engagement, sa vision claire et sa **capacité à anticiper les évolutions du secteur** dans un contexte énergétique et réglementaire en constante mutation garantissent une orientation stratégique cohérente et tournée vers l'avenir. Cette dynamique, alliant rigueur et innovation, contribue activement à la réputation exemplaire de notre entreprise.



«La force de notre collectif, la qualité de nos outils et la cohérence de notre gouvernance constituent un socle solide, propice à poursuivre notre mission au service du territoire et de la transition écologique.»

Le Conseil d'administration, composé de profils variés et complémentaires, apporte quant à lui une **gouvernance équilibrée, fondée sur le dialogue et la responsabilité**. Cette diversité d'expertises renforce nos décisions et la pertinence de notre trajectoire.

Je souhaite aussi exprimer ma reconnaissance envers **nos actionnaires**. Leur confiance et leur soutien jouent un rôle crucial dans la **stabilité et le développement de Satom**. Ils confirment la légitimité de notre mission et la solidité de notre modèle.

Tous ces éléments réunis démontrent la capacité de Satom à aborder l'avenir avec confiance et ambition. La force de notre collectif, la qualité de nos outils et la cohérence de notre gouvernance constituent un socle solide, propice à poursuivre notre mission au service du territoire et de la transition écologique.

Que ce soit à travers l'usine de valorisation des déchets à Monthey, le Thermoréseau ou l'usine de méthanisation à Villeneuve, nos activités témoignent de la vocation de Satom à transformer les déchets en ressources. Elles incarnent le fruit d'investissements stratégiques et de **l'implication de nos prédécesseurs**. Grâce à ses infrastructures de pointe, l'entreprise se positionne comme un **acteur incontournable de la valorisation énergétique** et de la gestion durable des ressources.



Stéphane Coppey

Président du Conseil d'administration

Le début d'un nouveau cycle d'investissements majeurs

L'année 2025 se traduit comme celle de la concrétisation de nos ambitions et de notre résilience opérationnelle.

Le **projet LAVACID**, dont nous avons si souvent dessiné les contours, est désormais une réalité bien visible. Le bâtiment, dont l'imposante silhouette marque aujourd'hui l'entrée de notre site, est sorti de terre. Avec l'achèvement du gros œuvre et la pose des équipements majeurs, nous franchissons une étape décisive dans la concrétisation de cette installation innovante. Celle-ci poursuit deux objectifs environnementaux bien distincts : un nouveau traitement de l'eau et la récupération des métaux contenus dans les cendres volantes de notre usine et de celles de trois autres usines partenaires.

Parallèlement, à Villeneuve, le **projet Satogaz** a abouti. Grâce à la mise en œuvre de cette unité de purification du biogaz issu de notre méthaniseur, nous injectons désormais du biométhane directement dans le réseau de gaz. Cette réussite témoigne de notre capacité à innover sans cesse pour valoriser les matières, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement.

Notre stratégie de **diversification énergétique** a également fait ses preuves. Malgré une baisse des quantités de vapeur fournies au site chimique de Monthey, l'agilité de notre modèle nous a permis de compenser partiellement ce recul par une valorisation de notre production électrique, en augmentant les volumes commercialisés sur les marchés. Cette flexibilité est la clé pour affronter le monde de demain : la bonne énergie, au bon moment, au bon endroit et sous la bonne forme !

L'année 2025 n'a toutefois pas été sans défi. Un incendie a malheureusement endommagé le tapis d'extraction des scories du four L3. Grâce à une intervention rapide des pompiers, le sinistre a pu être circonscrit. Je tiens à souligner l'efficacité remarquable de notre personnel et des entreprises partenaires, qui ont permis d'exécuter les réparations dans les meilleurs délais, tout en anticipant les travaux de révisions planifiés à l'automne sur le four.



Je conclus en adressant **mes plus vifs remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs** pour leur implication et leur dévouement sans faille. Ma gratitude va également aux membres du Conseil d'administration pour la qualité du climat de travail et la confiance qu'ils m'accordent, ainsi qu'aux représentants de nos communes actionnaires pour leur intérêt et leur soutien constant.

Ensemble, nous continuons à transformer les déchets en ressources et à bâtir l'avenir énergétique de notre région.



Daniel Baillifard

Directeur général

Entreprise

Organes de la société

Le Conseil d'administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. En 2025, il s'est réuni lors de neuf séances ordinaires et deux journées stratégiques.

Conseil d'administration



Président

Stéphane Coppey

Mandaté par la Commune de Monthey



Vice-président

Jean-Luc Duroux

Conseiller municipal, Aigle

Membres



Daniel Bourlout
Conseiller municipal de Puidoux et membre du Comité de direction de l'ACPRS (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets de Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin)



Irina Gote
Conseillère municipale, Montreux
Entrepreneuse



Claude Marie Marcuard
Déléguée du Conseil d'État vaudois
Géologue EPFZ



Alphonse-Marie Veuthey
Délégué du Conseil d'État valaisan
Préfet du district de Monthey



Tulipan Zollinger (dès juin 2025)
Conseiller municipal, Port-Valais
Entrepreneur



Isabelle Dougoud (dès septembre 2025)
Juriste et secrétaire du CA

Direction

Daniel Baillifard
Directeur général

Samuel Claret
Responsable Services techniques

Sylvie Décaillet

Responsable Département Services
généraux

Michael Janz

Responsable Services Finances & Achats

Fabien Kuchler

Responsable Services d'exploitation
Thermoréseau

Xavier Pelet

Responsable Services HSSEQ & Décharges

Organe de révision

Jean-Claude De Iaco
Fiduciaire Fidag SA

Satom SA en chiffres

124 collaboratrices et collaborateurs au 31.12.2025 (108 EPT)



166 009

tonnes de déchets valorisés à
Monthey

595 534

tonnes de vapeur vive produite,
destinée notamment à la
production d'électricité

29 525

tonnes de mâchefers traités

0.88

Efficacité énergétique ENE
valorisée auprès des tiers

3448

tonnes de métaux récupérés et
remis sur le marché (ferraille,
aluminium, cuivre, zinc, argent et
or)

98

GWh d'énergie électrique produite



Thermoréseau

98.3

GWh d'énergie injectée dans le
CAD Centre depuis l'usine de
Monthey

2282

kW de puissance souscrite en
2025 au CAD Centre

45

nouveaux bâtiments raccordés en
2025

604

nombre total de bâtiments
raccordés au 31.12.2025

58830

puissance totale souscrite au 31.12.2025



Site de méthanisation

31 677

tonnes de déchets méthanisables
réceptionnés

18.5

GWh de biogaz produit

5.8

GWh d'énergie électrique produite
avec le biogaz

3.9

GWh d'énergie thermique
produite dont 2,7 GWh pour les
besoins de Groupe E

13 086

m³ de compost mûré pour
l'agriculture

17 351

m³ de jus de presse (digestat
mûré) pour l'agriculture

Rétrospective 2025



Février - Constitution de GastroVert SA

Naissance de la filiale issue d'un partenariat entre trois usines de valorisation thermique des déchets : Satom SA, Saidef SA et enevi. Son rôle consiste à poursuivre le développement numérique ainsi que la promotion du système GastroVert® en dehors des périmètres respectifs des trois usines.



Février - Lancement du chantier LAVACID

Premier coup de pioche d'un projet d'envergure : la construction du bâtiment LAVACID à l'entrée du site de Monthey. Ce dernier poursuit deux objectifs distincts, à savoir le renouvellement des installations de traitement de l'eau et le lavage acide des cendres volantes. Le procédé utilisé permet de récupérer certains métaux (zinc, plomb, cuivre) afin de les recycler et d'éviter ainsi leur mise en décharge.

En savoir plus

(<https://rapportannuel.satomsa.ch/fr/2025/focus/nos-projets/modernisation-des-installations-et-mise-en-conformite-environnementale-538/>)

Avril - Incendie du tapis du four 3

Un incendie s'est déclaré le samedi 19 avril dans l'après-midi sur le tapis d'évacuation des scories du four 3. Grâce à la rapidité et à l'efficacité du personnel sur place ainsi que du CSI Chablais-VS, le feu a été rapidement maîtrisé et personne n'a été blessé.



Avril à juin - Révisions du four 3

Les révisions annuelles de la ligne 3 ont été réalisées pendant l'arrêt de l'installation dû à l'incendie du four. Ces révisions consistent à nettoyer la chaudière, les échangeurs et la conduite, et à remplacer des pièces mécaniques selon les besoins.

Juin - Assemblée générale à Muraz

Les actionnaires de Satom SA se sont réunis en assemblée générale à la salle La Charmaie. Élection de M. Tulipan Zollinger, conseiller municipal à Port-Valais, au Conseil d'administration, en remplacement de M. René Quiros, démissionnaire après onze ans d'activité.



Septembre - Journée du personnel

Les collaboratrices et collaborateurs de Satom ont été conviés au Swiss Vapeur Parc, au Bouveret, pour une matinée d'information suivie d'une partie ludique et festive l'après-midi et en soirée. Une belle manière de renforcer les liens !

Fin septembre / début octobre - Révisions du four 1

Les révisions annuelles de la ligne 1 se sont déroulées comme prévu. Elles ont duré deux semaines et demie. Les travaux ont été du même ordre que ceux réalisés au printemps pour la ligne 3.



Octobre - Journée de sécurité et soupe à la courge

Comme chaque année, une demi-journée consacrée à la sécurité au sens large a été suivie par tout le personnel Satom à travers des ateliers thématiques. À la fin du mois, le site de Villeneuve a accueilli la traditionnelle soupe à la courge, concoctée à partir de cucurbitacées cultivées sur place. L'occasion de partager un moment convivial et chaleureux autour d'un bon bol chaud et de bons gâteaux faits maison par certains collègues.

Novembre - Souper de fin d'année

Une fois n'est pas coutume, la fête de Noël de Satom a eu lieu fin novembre en 2025. Après une partie officielle animée par le directeur Daniel Baillifard et une présentation de la Commission du personnel, tout le monde a pu déguster un succulent repas au Château d'Aigle avant de faire vibrer la piste de danse jusque tard dans la soirée.



Décembre - Mise en service de la chaufferie Armasuisse à Aigle

Depuis le vendredi 12 décembre 2025, l'hôtel de ville d'Aigle est alimenté par une chaudière à pellets dans le cadre du développement du CAD Nord. La chaufferie Armasuisse se compose de deux unités mobiles à pellets de 300 kW chacune. L'approvisionnement est assuré par Valpellets SA.

En savoir plus

(<https://rapportannuel.satomsa.ch/fr/2025/focus/nos-projets/chauffage-a-distance-cad-aigle-chaufferie-a-pellets-armsuisse-537/>)

Focus

Le modèle GastroVert : une innovation signée Satom

Lancé il y a plus de dix ans, GastroVert s'est imposé comme un service performant de valorisation des déchets alimentaires. Grâce à une évolution continue et à l'engagement des équipes, le dispositif est aujourd'hui déployé sur trois cantons romands et constitue une référence en matière de collecte organique.

Créé en 2011, GastroVert Pro a marqué le point de départ d'une démarche pionnière : la valorisation des déchets alimentaires issus des cuisines professionnelles. Dès ses débuts, ce service a posé les fondations d'un dispositif performant et évolutif. L'attention constante portée à la qualité de la matière collectée a naturellement orienté et soutenu son évolution.



De la restauration professionnelle aux ménages

En 2016, Satom a franchi une nouvelle étape en développant le système GastroVert Private. Entièrement conçu et réalisé par nos équipes pour les communes actionnaires, ce service se concentre sur la part organique présente dans les ordures ménagères, qui correspond à 30 % du poids des sacs-poubelle en moyenne. Ce nouveau produit a orienté les recherches vers le développement d'une infrastructure de collecte intelligente et de proximité : le Twin. Couplé à une suite logicielle d'optimisation nommée GVP, le système pose les bases d'une solution complète et fiable, accessible 24/7. L'ensemble permet de mettre l'accent sur la qualité de la matière collectée, le service rendu au citoyen et l'utilisation rationnelle de nos ressources.

Un départ progressif suivi d'une belle accélération

Dès 2017, Massongex et Saint-Maurice, deux communes pilotes, ont validé le modèle Private. Cette première phase, menée en étroite collaboration avec les institutions publiques, les transporteurs, les prestataires et les fournisseurs, a ensuite permis de structurer un partenariat durable et d'affiner le dispositif.

À partir de 2018, le déploiement s'est fortement accéléré en Valais et sur le canton de Vaud. Aujourd'hui, entre les filières Pro et Private, 74 communes sont desservies, totalisant plus de 700 clients professionnels et 440 Twins installés. De quoi permettre la valorisation annuelle d'environ 5800 tonnes de matière organique, le tout dans une logique d'économie circulaire.

Des collaborations fructueuses

Cette dynamique s'est poursuivie à travers les partenariats conclus en 2020 avec enevi pour le Valais central (depuis, 163 Twins ont été installés), puis en 2022 avec Saidef pour le canton de Fribourg (56 Twins installés). Ces collaborations intercantionales ont encore confirmé la pertinence du modèle et renforcé le positionnement de GastroVert comme solution de référence en Suisse romande.

En 2025, la création de GastroVert SA, réunissant Satom, enevi et Saidef, a marqué une étape décisive. La nouvelle société a pour but de mutualiser les compétences, optimiser les coûts et assurer le développement coordonné de ce service.



Bilan carbone : une analyse pour orienter nos décisions

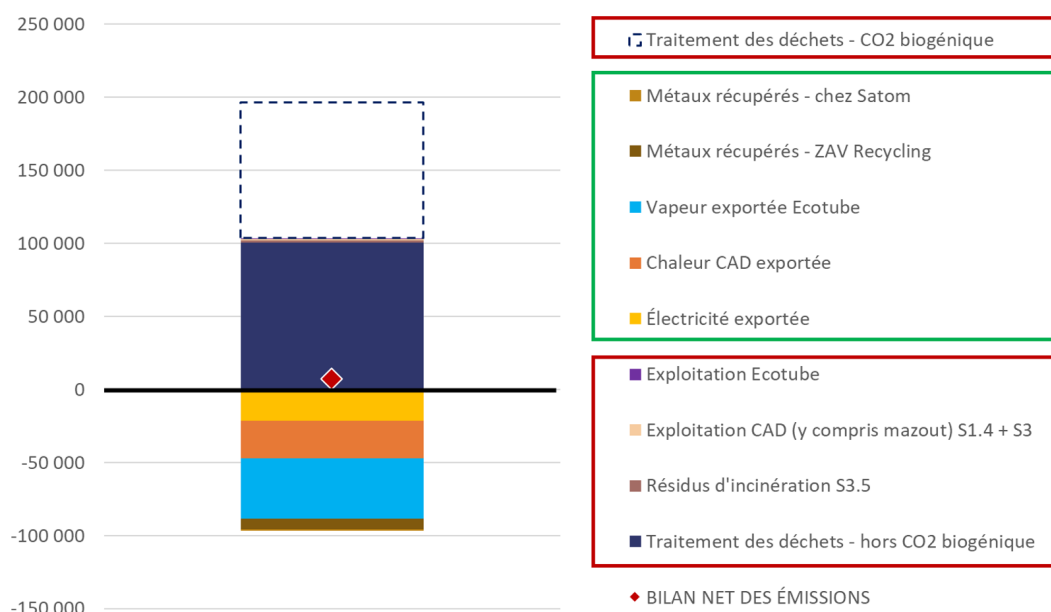
Soucieuse de mieux connaître l'impact environnemental de ses activités et d'orienter ses choix stratégiques en matière de transition énergétique, Satom a fait mener en 2025 une analyse approfondie de son empreinte carbone. Le mandat a été confié à eqlosion, un bureau de conseil en développement durable basé à Lausanne. Établi sur l'année de référence 2024, ce bilan des gaz à effet de serre (GES) couvre l'ensemble des activités de Satom SA et met en lumière les leviers d'action à sa disposition.

Un périmètre d'analyse complet

Les bilans des gaz à effet de serre prennent en compte les sites de Monthey et Villeneuve ainsi que l'extension du réseau de chauffage à distance. Les résultats de cette étude constituent une base solide pour éclairer les décisions de l'entreprise en matière de stratégie énergétique et climatique, en identifiant à la fois les principaux postes d'émissions et les bénéfices liés à la valorisation des déchets.

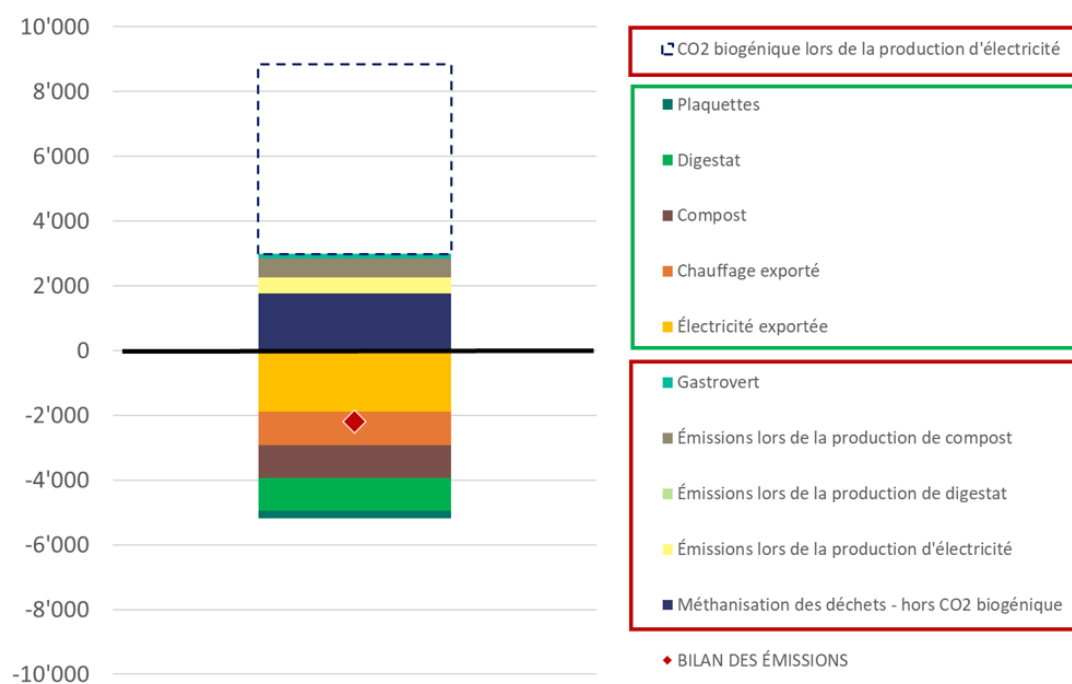
Comme le montre **le graphique ci-dessous**, l'incinération sur le site de Monthey pèse inévitablement sur le bilan carbone global, principalement en raison des volumes importants et de la nature même des déchets incinérés, souvent riches en matières fossiles, génératrices d'émissions lors de la combustion. Toutefois, les quantités d'énergie produites ainsi que la valorisation des métaux contenus dans les mâchefers permettent de compenser en grande partie cet impact et de réduire de manière substantielle l'empreinte environnementale nette du procédé. Le bilan global des émissions CO₂ est ainsi déjà très proche du zéro net en tenant compte des diverses valorisations. Une partie des certificats CO₂ est commercialisée

Graphique : Émissions réelles et émissions évitées Satom Monthey 2024 (t CO₂e)



La méthanisation présente quant à elle un bilan carbone plus faible par tonne de déchets traités. Grâce à la production de compost et de digestat, utilisés comme engrais en substitution des fertilisants chimiques, ainsi qu'à l'énergie générée, le site de Villeneuve affiche un bilan global négatif. Autrement dit, il contribue au stockage du carbone. C'est ce qu'illustre **le second graphique**.

Graphique : Émissions réelles et émissions évitées Satom Villeneuve 2024 (t CO2e)

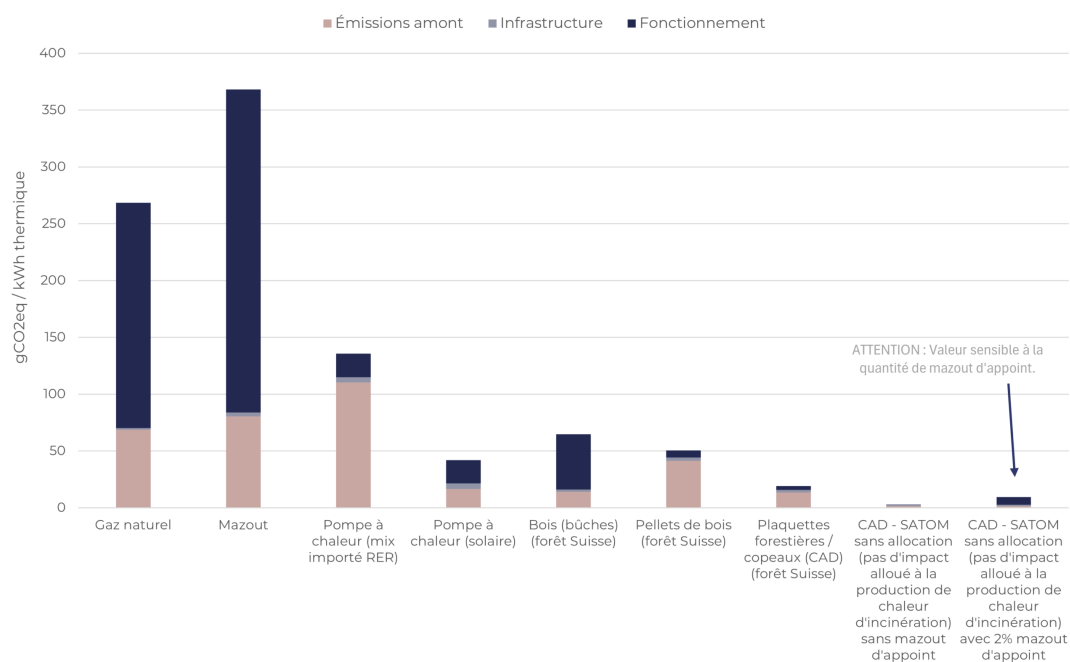


Ces deux bilans ont par ailleurs vocation à s'améliorer encore à l'avenir. Sur le site de Monthey, l'extension du chauffage à distance (CAD) permettra de valoriser une part plus importante des rejets thermiques de l'usine, en les redistribuant sous forme d'énergie utile plutôt qu'en les dissipant. Sur le site de Villeneuve, l'introduction de l'unité de purification du biogaz ([Satogaz](https://rapportannuel.satomsa.ch/fr/2025/projets-concretises/satogaz-pour-une-meilleure-valorisation-energetique-du-biogaz-grace-au-biomethane-539/) (https://rapportannuel.satomsa.ch/fr/2025/projets-concretises/satogaz-pour-une-meilleure-valorisation-energetique-du-biogaz-grace-au-biomethane-539/)) à fin 2025, soit après l'étude dont il est fait référence ici, engendre déjà une amélioration du bilan environnemental. En effet, le biométhane produit permet de substituer directement du gaz fossile, réduisant encore les émissions globales de CO₂.

Le chauffage à distance, un levier performant

L'analyse consacrée au chauffage à distance apporte un éclairage particulièrement révélateur. Lorsque ce réseau sera entièrement déployé sur le Chablais, son empreinte carbone amortie sur le temps est estimée à moins de 10 grammes de CO₂e par kilowattheure livré, ce qui est très faible en comparaison avec les systèmes de chauffage reposant sur des combustibles fossiles – 25 à 35 fois inférieur (**voir graphique**). Les impacts liés à la construction des infrastructures représentent une part minime du bilan global. L'impact principal provient des chaudières de secours, qui ne couvrent que 2 % de la consommation énergétique.

Graphique : Empreinte carbone des différents moyens de chauffage (à titre indicatif)



L'importance des émissions évitées

L'un des enseignements majeurs de cette étude réside dans l'importance des émissions évitées grâce aux activités de valorisation.

Ce travail confirme donc la stratégie de valorisation de Satom, fondée sur la transformation des déchets en de multiples ressources. Autant de leviers qui permettront à l'entreprise de renforcer, avec cohérence et efficacité, son engagement en faveur d'un impact environnemental maîtrisé.

Projets concrétisés

CAD Aigle - Une chaufferie provisoire et performante

S'il y a bien un projet qui s'est distingué par sa rapidité et sa qualité d'exécution en 2025, c'est celui de la chaufferie à pellets d'Aigle, sur le site d'Armasuisse. Menée dans un délai particulièrement court, elle a pu être concrétisée grâce à la réactivité et au professionnalisme de l'ensemble des partenaires, y compris des équipes Satom, présentes de la conception à la mise en service.



Une solution transitoire mise en place en trois mois

La genèse du projet remonte à une demande du Conseil communal d'Aigle visant à répondre à l'exigence d'alimenter l'hôtel de ville par une source d'énergie renouvelable. L'extension du réseau de chauffage à distance (CAD) vers Aigle étant planifiée mais pas encore réalisée, Satom a proposé une solution transitoire fiable et durable : le raccordement à une chaufferie mobile à pellets. L'objectif fixé par la Commune était clair : une mise en service avant Noël 2025.

Les travaux ont débuté en septembre 2025 avec la préparation du terrain, le raccordement au réseau existant - des conduites étaient déjà en place - puis l'installation des containers abritant les équipements techniques. Grâce à une planification rigoureuse et une coordination maîtrisée, le chantier s'est achevé le 12 décembre 2025, avec la mise en service de la chaufferie permettant d'alimenter provisoirement le bâtiment de l'administration communale. Le défi a ainsi été relevé, illustrant la capacité de Satom à concrétiser des projets complexes dans des délais exigeants.

Une collaboration efficace avec Armasuisse et Valpellets SA

En amont, des échanges constructifs ont été menés avec Armasuisse, propriétaire de l'arsenal d'Aigle. Sa disponibilité et son ouverture ont permis d'adapter l'aménagement du site et d'autoriser la location de la surface nécessaire à l'installation. Nous tenons à adresser nos chaleureux remerciements à Armasuisse, ainsi qu'aux Services techniques de la Commune d'Aigle, pour leur précieuse collaboration.

D'un point de vue logistique, l'installation occupe une surface de 1400 m² (soit l'équivalent de deux à trois terrains de tennis). Elle se compose de deux unités mobiles à pellets de 300 kW chacune. L'approvisionnement est assuré par Valpellets SA, partenaire de confiance, avec une livraison de 13 tonnes toutes les deux semaines. Le coût total du projet s'élève à CHF 860 000.-

Pensée dans une logique de durabilité, la chaufferie est entièrement démontable et réutilisable. Elle pourra être déployée sur d'autres sites dans le cadre du développement du réseau de chauffage ou pour répondre à des besoins temporaires de chauffage non fossile. Afin d'en améliorer la rentabilité, de nouveaux raccordements sont d'ores et déjà prévus en 2026.

LAVACID - Modernisation et mise en conformité des installations

L'usine de Monthey a franchi une étape déterminante avec le lancement du projet LAVACID. Démarré en février 2025, ce chantier d'envergure a marqué un tournant majeur dans le développement du site. Implanté à l'entrée de l'usine, le nouveau bâtiment s'impose d'emblée comme un symbole concret des investissements réalisés pour suivre les évolutions réglementaires et renforcer durablement la performance environnementale des installations. Le gros œuvre a été achevé en 2025 tandis que les aménagements intérieurs se poursuivront en 2026.

Un procédé novateur et propre pour récupérer les métaux contenus dans les cendres volantes



Le projet LAVACID poursuit deux objectifs majeurs et complémentaires. D'une part, il permet le renouvellement des installations de traitement de l'eau, afin de garantir leur conformité avec les nouvelles exigences fixées par le Canton. D'autre part, il introduit une technologie innovante de lavage acide des cendres volantes permettant la récupération des métaux.

Grâce à ce procédé, certains métaux présents dans les cendres — notamment le zinc, le plomb et le cuivre — peuvent être récupérés puis recyclés, évitant ainsi leur mise en décharge. Cette installation est indispensable pour répondre aux nouvelles normes environnementales, en particulier celles définies à l'article 54 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Le lavage acide des cendres permet non seulement d'extraire ces métaux pour une réintégration dans l'économie circulaire, mais également de réduire la charge polluante des résidus minéraux qui doivent être stockés.

Des enseignements partagés auprès d'autres usines de valorisation thermique

À terme, Satom prévoit ainsi de récupérer environ 300 tonnes de zinc par année, contribuant à diminuer le recours à l'extraction minière et à préserver les ressources naturelles. Le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'entreprise visant à conjuguer efficacité industrielle, responsabilité environnementale et innovation technologique.

Dans une optique de maîtrise des coûts et de partage d'expertise, le développement de LAVACID est mené en coordination étroite avec d'autres UVTD, notamment enevi à Uvrier et Les Cheneviers à Genève. Le montant total de l'investissement s'élève à environ 50 millions de francs, illustrant l'importance stratégique de ce projet pour l'avenir du site.

Sur le plan temporel, les travaux ont démarré début 2025. Le gros œuvre a été terminé quelques mois plus tard, en décembre. Le montage et le raccordement des équipements du procédé sont en cours.



Satogaz - Pour une meilleure valorisation énergétique du biogaz grâce au biométhane

Engagée de longue date dans la production d'énergies renouvelables, Satom a poursuivi le développement du projet Satogaz en 2025. Celui-ci vient optimiser une filière existante en renforçant la valorisation du biogaz produit sur le site de Villeneuve. Grâce à la mise en service d'une nouvelle installation de purification, le biogaz est désormais transformé en biométhane répondant aux directives de l'Association professionnelle pour le gaz, l'eau et la chaleur (SVGW) et capable de couvrir les besoins annuels de chauffage d'environ 1800 ménages.



Purifier le biogaz pour une injection directe dans le réseau

Jusqu'à l'entrée en service de Satogaz, le biogaz issu de la méthanisation était valorisé par une installation de couplage chaleur-force, permettant la production simultanée d'électricité et de chaleur. Cette solution a longtemps assuré une valorisation efficace et fiable de l'énergie produite.

Dans un contexte énergétique en pleine transformation, caractérisé par la nécessité de décarboner le mix énergétique et de renforcer la valorisation des énergies renouvelables, Satom a toutefois décidé d'aller plus loin. À l'automne 2025, une installation de purification du biogaz a été mise en service. Elle permet désormais de convertir le biogaz (mélange de CH_4 et de CO_2) en biométhane (plus de 99 % de CH_4), répondant aux exigences pour une injection directe dans le réseau gazier et offrant ainsi une utilisation plus flexible de l'énergie produite.

Des bénéfices environnementaux, économiques et opérationnels concrets

Cette nouvelle approche présente des avantages significatifs. Sur le plan environnemental, l'injection de biométhane contribue à la réduction des émissions de CO_2 et à la décarbonation du mix énergétique. Sur le plan économique, une meilleure valorisation du biogaz renforce la performance financière de l'installation.

Les résultats techniques sont très satisfaisants : le rendement épuratoire dépasse 99 %, gage de fiabilité et d'efficacité. Le projet a été mené dans le respect du calendrier, avec une autorisation de construire obtenue fin février 2025 et les premières injections de biométhane dès le mois d'août. Depuis, plus de huit gigawattheures ont déjà été produits. Le projet bénéficie en outre du soutien de l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG).

Le projet Satogaz illustre la capacité de Satom à faire évoluer des installations existantes vers des solutions plus performantes et durables, en ligne avec sa stratégie énergétique et son engagement en faveur de la transition énergétique.

Perspectives

INOSAT - Un investissement stratégique pour la société de demain

Afin de garantir la continuité de l'exploitation de l'UVTD de Monthey, de répondre aux besoins d'une région en plein développement et de flexibiliser la production d'énergie issue des déchets pour s'adapter au marché futur de l'énergie, Satom SA développe le projet INOSAT. Celui-ci prévoit la construction d'une nouvelle ligne d'incinération (L2) comprenant un four, une chaudière et une installation de traitement des fumées de dernière génération.



INOSAT répond à la nécessité de remplacer l'actuelle ligne L3, mise en service en 1997 et arrivant progressivement en fin de vie technique. La durée de vie d'une installation de ce type étant d'environ trente ans, la mise en service de la nouvelle ligne est envisagée à l'horizon 2030-2031. L'investissement est estimé à environ 300 millions de francs.

La flexibilité opérationnelle devient un enjeu central

La nouvelle installation vise plusieurs objectifs stratégiques : assurer la prise en charge d'un volume de déchets toujours plus important, en lien avec la croissance démographique d'une région en forte croissance, améliorer la performance environnementale de l'usine grâce à un tout nouveau traitement des fumées, augmenter significativement l'efficacité énergétique globale et permettre une plus grande flexibilité de valorisation des déchets.

Dans un contexte des marchés de l'énergie électrique en pleine mutation, avec des prix fortement variables et même négatifs par moments, les nouvelles installations devront offrir une plus grande flexibilité de valorisation des déchets. Elles devront permettre de rendre cette valorisation plus saisonnière, c'est-à-dire davantage en hiver et moins en été, soit à l'inverse du cycle de production des déchets. Cela passera par un stockage des surplus de déchets estivaux pour mieux les valoriser en période hivernale, lorsque les besoins de chaleur de la région sont importants et que les prix de l'électricité sont les plus élevés.

La capacité projetée de la nouvelle installation sera plus importante que la ligne qui sera remplacée. Cette capacité supplémentaire permettra de saisonnaliser la valorisation des déchets et de mettre en arrêt durant l'été la deuxième ligne, qui sera maintenue.

Une ambition de performance

Le concept INOSAT repose sur le maintien à terme de deux lignes d'incinération, condition essentielle pour garantir la fiabilité de fourniture du chauffage à distance et planifier les arrêts de maintenance sans interruption, en coordination avec les autres UVTD de Suisse romande.

Grâce à l'intégration de technologies de pointe, à une récupération de chaleur optimisée et à une capacité renforcée permettant de valoriser davantage de déchets en hiver qu'en été, le projet ambitionne de positionner Satom parmi les installations les plus performantes de Suisse.

INOSAT constitue ainsi une réponse durable et évolutive aux besoins de traitement des déchets et de valorisation énergétique du territoire, en cohérence avec les besoins énergétiques de la région et l'industrie.

Finances

Comptes

Annexe aux comptes annuels

1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, Route Boeuferrant Nord 16, 1870 Monthey
CHE-101.539.325

La société est exonérée fiscalement. Le Service cantonal des contributions de l'Etat du Valais reconsidère l'exonération globale octroyée à Satom SA. Un recours auprès de l'instance cantonale valaisanne a été déposé.

2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

Les commentaires éventuels sont intégrés en bas de page dans les secteurs concernés.

1. La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont Satom SA estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.
2. L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'administration et des durées de vie annoncées dans les demandes de crédit des projets d'investissements.
3. Les provisions sont des fonds affectés dans le cadre des obligations légales de maintenance et travaux des installations qui sont en cours ou vont débiter et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.
4. Le fonds de renouvellement découle de l'obligation légale de constitution de provisions selon art. 32a de la LPE pour maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

4. Emplois à plein temps

99 EPT à fin 2024

108.10 EPT à fin 2025

5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

Une caution de douane de CHF 4 500.- est classée dans les immobilisations financières à fin 2025. Elle était de même valeur à fin 2024 et 2023.

6. Immobilisations financières

ISDS Oulens SA à Oulens-sous-Echallens

CHE-102.705.164

10 actions valeur nominale de CHF 1 000.-

soit 5 % de droit de vote et intérêts

SwissZinc SA à Berne

CHE-471.969.922

Participation projet avec droit de conversion en actions nominatives

Valeur de CHF 177'348.- à fin 2024

Valeur de CHF 177'348.- à fin 2025

Un risque de perte sur cette immobilisation financière est considéré comme probable, une provision pour une valeur de CHF 300'000.- existe à cet effet.

GastroVert SA à Posieux

Satom SA possède une participation de CHF 40'000, soit 1/3 de l'actionnariat.

7. Détail des investissements du thermoréseau (en KCHF)

31.12.2024

Investiss./amortiss.

31.12.2025

Centrale et Chauffages d'appoint

5 652

4 089

9 740

Etudes CAD Chablais

5 652

1 438

2 804

CAD Nord

5 652

9 932

20 197

CAD Centre

5 652

994

51 212

CAD Sud

2 334

979

3 313

TVA CorrDIP

-335

0

-335

Pertes reportées cumulées

8 862

3 542

12 404

Total des investissements nets

78 361

20 974

99 335

Total des investissements bruts (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)

136 546

160 812

8. Crédit-bail

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey

Valeur à fin 2024 : CHF 104 966.- sur 9 ans = CHF 944 698.-

Valeur à fin 2025 : CHF 104 966.45 sur 8 ans = CHF 839'731.60

9. Dettes envers des institutions de prévoyance

CHF 633 000.- à fin 2024

CHF 1 056 000.00 à fin 2025 ; l'écart avec 2024 s'explique avec un décompte final de la caisse cantonale de la caisse de compensation du canton du Valais de CHF 385'886 concernant le calcul définitif sur la masse salariale 2025 édité le 23.01.2026.

10. Evolution des provisions à court terme (en KCHF)

31.12.2024

Utilisation/reclass

31.12.2025

Provision pour impôts et frais juridiques

14 574*

1 047

16'620

Provision assainissement L3

112

0

112

Provision investissement SwissZinc SA

300

0

300

Total provision à court terme

15 986

1 047

17 032

* Le montant au bilan de la provision pour impôts et frais juridique est présenté au net, soit pour un montant de KCHF 4 335, c'est-à-dire le montant de la provision de KCHF 14 574 diminué du paiement des acomptes et des arriérés d'impôts KCHF 11 239.

12. Ventilation des dettes à court terme portant intérêt selon leur exigibilité

CHF 10 000 000.- BCVs avance à terme fixe échue au 03.10.2026

CHF 40 000 000.- BCVs & BCV avance à terme fixe échue au 31.12.2026

12. Ventilation des dettes à long terme portant intérêt selon leur exigibilité, à savoir de 1 à 5 ans et plus de 5 ans

Situation au 31.12.2024

1 à 5 ans

- BCVs & BCV avance à terme fixe échue en 2025: CHF 15 000 000.-
- BCVs avance à terme fixe échue en 2026: CHF 10 000 000.-

- BCVs avance à terme fixe échue en 2028: CHF 15 000 000.-

Situation au 31.12.2025

- BCVs avance à terme fixe échue en 2028 : CHF 15 000 000.-

13. Evolution des provisions à long terme (en KCHF)

31.12.2024

Utilisation/reclass

31.12.2025

Provision acquisition biens immobiliers et remise en état

574

0

574

Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories

3 325

0

3 325

Provision Turbine à contre-pression

2 700

0

2 700

Provision Unité captage CO2

1 000

-1 000

0

Provision assainissement installations traitement des cendres volantes

6 400

0

6 400

Total provision à long terme

13 299

-1 000

12 999

14. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10 000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes-actionnaires.

15. Actions propres

60 actions valeur nominale de CHF 100.- = CHF 6 000.- (sans changement)

16. Evolution des réserves issues du bénéfice (en KCHF)

31.12.2024

Attribution

31.12.2025

Fonds de renouvellement (art. 32a LPE)

95 549

0

95 549

Réserve pour actions propres

6

0

6

Réserve légale issue du bénéfice

500

2 700

3 200

Total

95 955

2 700

98 655

17. Honoraires versés à l'organe de révision

Honoraires versés en 2024 :

- CHF 6 400.- HT en lien avec d'autres prestations
- CHF 19 000.- HT en lien avec les prestations de révision

Honoraires versés en 2025 :

- CHF 21 000.- HT en lien avec les prestations de révision
- CHF 0.- HT en lien avec d'autres prestations

18. Honoraires versés au Conseil d'administration

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2025 s'élève à CHF 162'900.- (CHF 86 232.- en 2024)

Le montant plus élevé est lié à une modification de règlement impliquant un transfert des indemnités pour frais versées aux administrateurs et un renforcement de la gouvernance induisant un développement du mandat du Président.

19. Litiges juridiques

Une procédure juridique est toujours ouverte concernant la construction du Thermoréseau. Aucune provision y relative n'est constituée.

Un recours fiscal est toujours en cours auprès de l'instance cantonale valaisanne concernée. La provision pour impact fiscal et frais juridiques a été augmentée de CHF 1.05 million pour atteindre le montant de CHF 16.6 millions en fin 2025.

20. Assurances - indemnisation

La mise en service de l'Ecotube a subi un retard à la suite d'une inondation survenue en

juillet 2021, entraînant des dommages matériels et une perte d'exploitation. En raison de l'incertitude quant au montant de l'indemnité d'assurance à percevoir et par prudence, aucune inscription d'actif transitoire n'a été effectuée dans les comptes. Ce cas est toujours en cours auprès de l'assurance.

Le 17 juillet 2022, un incendie a endommagé la couverture de la place nord (CPN), causant des dégâts matériels significatifs.

Les coûts totaux de remise en état de la halle suite au sinistre se sont élevés à CHF 3 478 286.26 ; une indemnité a été reçue le 19.09.2025 de la part de la Mobilière à CHF 1 247 345, ce qui a clos le cas.

L'incendie de la turbine à vapeur, survenu le 16 novembre 2022, a provoqué un arrêt total de l'usine ainsi que la destruction complète de la turbine et des dommages importants au bâtiment. Les dernières indemnités perçues pour couvrir les dommages matériels associée ont été reçues, à hauteur de CHF 2 687 584.55, le 14.01.2025 et le cas a été clos.

Résolutions

Satom SA est soumise au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été vérifiés par la fiduciaire FIDAG SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'Assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme du rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

En conclusion, le Conseil d'administration à l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion ;
3. approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 14 920 246.-, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 à 13 de l'annexe, l'activation du résultat du thermoréseau de CHF 3 542 006.-, l'attribution de CHF 2 700 000.- à la réserve légale issue du bénéfice et le report de CHF 29 081.- au bénéfice du bilan.

Au nom du Conseil d'administration
Le Président - S. Coppey
Le Vice-Président - J-L. Duroux

Rapport de l'organe de révision

Rapport Organe Révision Satom(<https://rapportannuel.satomsa.ch/files/Rapport-Organe-Revision-Satom.pdf>)

Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2025 (en CHF)

	2025	2024
Produits		
Produits issus des incinérables	43 590 322	48 023 684
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	7 655 972	6 836 322
Thermoréseau	11 509 323	10 514 113
Déchèterie régionale sur site de Monthey	214 000	237 491
Total des produits	62 969 616	65 611 610
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	14 700 117	13 773 708
Entretien des installations	6 806 122	5 369 045
Consommables et véhicules d'exploitation	516 839	437 240
Charges d'énergie	9 148 520	8 852 122
Frais de transport et d'élimination	2 546 738	2 162 172
Épuration des gaz et évacuation des cendres	2 041 769	1 780 032
Évacuation des scories	4 340 162	4 509 326
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	631 599	304 939
Sécurité et contrôle des installations	226 254	297 438
Recherche et développement	242 073	134 056
Autres frais	400 644	216 601
Intérêts charges calculés en interne	2 465 880	2 169 932
Charges d'assurances et d'administration	5 100 780	3 996 547
Charges d'immeuble	1 567 168	1 204 589
Total des charges opérationnelles	50 734 665	45 207 746
EBITDA	12 234 951	20 403 864
Amortissements sur les immobilisations	14 920 246	15 945 991
Évolution des provisions à court et long terme	-46 981	-2 318 074
Résultat financier	2 009 369	1 953 990
Résultat ordinaire	-722 907	4 093 789
Activation du résultat du Thermoréseau	3 542 006	2 803 957
Hors exploitation - SAPHIR	-90 018	107 127
Résultat avant attribution aux fonds propres	2 729 081	7 004 873
Attribution au fonds de renouvellement (art. 32a LPE)	—	-6 500 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-2 700 000	-500 000
Résultat de l'exercice	29 081	4 873

Le compte de résultat comme présenté ci-contre comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts charges et produits issus du financement des centres de profits.

Déchets verts et méthanisables

Compte de résultat au 31 décembre 2025 (en CHF)

	2025	2024
Produits		
Ventes énergie	2 048 223	1 522 112
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	2 617 956	2 604 665
Ventes de produits	193 821	189 092
GastroVert	2 781 650	2 513 392
Autres revenus	14 322	7 061
Total des produits	7 655 972	6 836 322
Charges opérationnelles		
Charges d'exploitation	6 082 453	4 830 441
Charges d'assurances et d'administration	245 895	350 605
Charges d'immeuble	265 270	191 985
Total des charges opérationnelles	6 593 619	5 373 031
EBITDA	1 062 353	1 463 291
Amortissements sur les immobilisations	1 710 911	1 827 219
Charges financières	131 512	142 880
Total du résultat ordinaire	-780 070	-506 807
Soutien à la filière GastroVert	380 952	391 452
Résultat de l'exercice	-399 118	-115 355

Montants arrondis à l'unité

Déchèterie régionale sur site de Monthey

Compte de résultat au 31 décembre 2025 (en CHF)

	2025	2024
Produits		
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	191 273	188 765
Vente de valorisables	22 727	48 726
Total des produits	214 000	237 491
Charges opérationnelles		
Frais de personnel	46 263	54 098
Frais de gestion	41 284	70 393
Frais internes d'élimination et de valorisation	157 045	83 454
Total des charges opérationnelles	244 592	207 946
Résultat de l'exercice	-30 592	29 545

Hors Exploitation - SAPHIR

Compte de résultat au 31 décembre 2025 (en CHF)

	2025	2024
Total des produits	104 925	298 005
Total des charges opérationnelles	194 944	190 878
Résultat hors exploitation	-90 018	107 127

Bilan

Actif au 31 décembre 2025

	Note	2025	2024
Actifs circulants			
Disponibilités		1 052 215	2 936 365
Débiteurs actionnaires		1 047 806	1 395 088
Débiteurs autre clientèle	3.1	10 479 632	7 172 585
Autres créances		1 690 840	370 087
Stocks et travaux en cours		519 836	433 677
Actifs de régularisation	19	7 393 472	12 607 711
Total des actifs circulants		22 183 801	24 915 514
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	5	4 500	4 500
Titres "ISDS Oulens SA"	6	10 000	10 000
SwissZinc SA (droit de conversion)	6	177 348	177 348
Participations Gastrovert SA	6	40 000	—
<u>Immobilisations corporelles:</u>	3.2	<u>170 403 076</u>	<u>139 601 106</u>
Installations en exploitation site de Monthey		15 471 785	15 654 216
Installations en construction site de Monthey		28 900 598	13 496 354
Site de Villeneuve		9 294 276	8 767 357
Thermoréseau	7	99 335 443	78 362 215
Liaison vapeur SATOM-CIMO		13 440 437	19 884 367
Déchèterie régionale		1	1
Site SAPHIR		3 960 536	3 436 597
<u>Immobilisations incorporelles</u>		<u>3 292 059</u>	<u>2 398 318</u>
Total des actifs immobilisés		173 926 983	142 191 273
Total de l'actif		196 110 783	167 106 786

Montants arrondis à l'unité

Evolution des immobilisations corporelles durant l'année 2025

	2024	Augmentations	Diminutions	Réaffectations	Amort
Installations en exploitation site de Monthey					
Bâtiments	2 369 068	0	1 058 995	1 198 451	1
Equipements électromécaniques	5 452 317	1 167 773	0	366 407	
Mobilier, équipements de bureau et informatique	88 992	0	0	0	
Machines et véhicules	791 360	342 462	0	0	
Décharges	2 477 202	0	0	0	
Terrains et servitudes	4 475 278	0	0	0	
Installations en construction site de Monthey	13 496 354	16 969 097	0	-1 564 858	
Site de Villeneuve	8 767 357	2 237 830	0	0	
Thermoréseau	78 362 215	25 540 104	0	0	4
Liaison vapeur SATOM-CIMO	19 884 367	0	0	0	6
Déchèterie régionale	1	0	0	0	
Site SAPHIR	3 436 597	523 939	0	0	
Total	139 601 106	46 781 206	1 058 995	0	14

Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2025 (en CHF)

		2025	2024
Flux net de trésorerie d'exploitation			
Résultat net () = bénéfice net ou (-) = perte nette		29 081	4 873
Résultat secteur Thermoréseau	+/-	-3 542 006	-2 803 957
Amortissements	+	14 920 246	15 945 991
Variation des provisions et du fonds de renouvellement	+/-	2 746 981	9 318 074
Variation des provisions pour perte sur clients	+/-	170 000	88 000
Intérêts emprunts à long terme	+	545 886	343 479
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/-	677 563	7 450 619
Variation des dettes d'exploitation	+/-	1 964 092	-5 739 648
Paiement des acomptes et des arriérés d'impôts	+/-	-1 899 655	-11 238 308
Total du flux net de trésorerie d'exploitation		15 612 187	13 369 124
Flux net de trésorerie des activités d'investissement			
Encaissements prêts à tiers	+	0	3 275
Paiements pour investissements bruts	-	-44 586 085	-27 914 554
Encaissements raccordements privatifs	+	1 472 137	1 100 650
Total du flux net de trésorerie des activités d'investissement		-43 113 949	-26 810 630
Flux net de trésorerie des activités de financement			
Emissions d'emprunts	+	25 000 000	15 000 000
Paiement des intérêts emprunts à long terme	-	-545 886	-343 479
Total du flux net de trésorerie des activités de financement		24 454 114	14 656 521
Flux net de trésorerie		-3 047 648	1 215 015
Trésorerie finale		-171 052	2 876 596
Trésorerie initiale		2 876 596	1 661 581
Variation nette de trésorerie		-3 047 648	1 215 015

Montants arrondis à l'unité

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Satom SA, à Monthey

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Satom SA (ci-après la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alain Reichenbach
Expert-réviseur agréé

Monthey, le 11 mai 2026
Exemplaire numérique

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et annexe)



Satom SA

Route de Bœuferrant-Nord 16

1870 Monthey

info@satomsa.ch

satomsa.ch